

## RÉUNION DU 11 MAI 2016

Convocation : 3 mai 2016

Affichage : 13 mai 2016

L'an deux mille seize, le onze mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le trois mai, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Étaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

**Absents excusés** : ROULLAND Alain (pouvoir donné à Serge COTTEBRUNE).

**Secrétaire de séance** : LEPLEY Laurence

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 6 avril 2016, celui-ci est adopté par 14 voix pour et une abstention (Philippe ROINÉ, absent lors du dernier conseil).

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour : « Fonds de Solidarité pour le Logement » et « Fonds d'Aide aux Jeunes ». L'assemblée, à l'unanimité, autorise l'ajout de ce point.

### **URBANISME**

#### **Permis de Construire :**

- SCI TBI – 73 Les Bertrands : Construction d'une maison.
- FERREY Noël – 12 Les Jouannes : Construction d'un garage.
- PLATON Marie – 2 ZA Les Chèvres : Construction d'un local professionnel d'orthophoniste.
- LECLERC Steve et Déborah – 26 Hameau Dubost : Construction d'une maison.

#### **Permis de Construire Modificatif :**

- BELLIN Stéphane – 24 Route d'Hardinvast : Changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation et modification de l'aspect extérieur.

#### **Déclarations Préalables :**

- OLIVIER Michel – 18 Les Chênaies : Changement de toiture.
- LEGRET Virginie – 9 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un mur de clôture.
- SIMONIN Régis – 111 Les Amontoux : Construction d'un abri de jardin.
- SOLECO pour HOUVET Cyril – 19 Les Landes : Pose de panneaux photovoltaïques.
- FRAIN Michel – 2 Le Bourg : Changement partiel de toiture.

#### **Certificats d'urbanisme :**

- LUCAS Maryvonne – Les Amontoux : Création de deux parcelles constructibles.

### **ÉLIGIBILITÉ A LA LOI PINEL**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Tollevast est classée en zone « B2 », c'est-à-dire qu'elle est en droit de demander à être éligible à la loi Pinel, et qu'elle ne l'est pas automatiquement.

Pour rappel, Monsieur le Maire indique que les dispositifs d'investissement locatif permettent de déduire fiscalement une partie du prix d'acquisition d'un logement, à condition de le louer.

Le conseil municipal doit se prononcer afin de demander à la Préfecture de rendre la commune de Tollevast éligible à ce dispositif. En effet, différents projets ont été présentés, mais n'ont pas pu aboutir en raison de la non-éligibilité de la commune à la défiscalisation dans les conditions de la loi Pinel.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord au Maire pour qu'il fasse la demande auprès de la Préfecture afin de rendre la commune de Tollevast éligible à ce dispositif.

### **VOIRIE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux de voirie dans le bourg à l'horizon 2017. Ce projet est proposé par le Conseil Départemental et doit être validé par le conseil municipal afin que la maîtrise d'œuvre soit budgétisée au niveau du Département.

L'estimation de ces travaux s'élève à 162 000 euros à la charge de la commune, la bande de roulement de la chaussée restant à la charge du département. Des subventions pourront être obtenues aux titres de la « DETR » et des « Amendes de Police ».

La commission voirie a déjà travaillé sur ce projet et l'a validé. L'assemblée décide, à l'unanimité, de valider les projets des tranches 1 et 2 présentés par Monsieur le Maire, qui est autorisé à nommer le Conseil Départemental comme maître d'œuvre.

### **BÂTIMENTS : CONTRATS GAZ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat ainsi que les consommations de gaz de l'école maternelle n'ont pas été intégrées au regroupement des contrats gaz des autres points de livraison. C'est pourquoi ENGIE, fournisseur avec lequel la mairie est encore sous contrat pour deux ans et demi propose à la commune de regrouper les cinq contrats (Maison du sonneur, cantine, garderie, école maternelle et mairie). Cette nouvelle proposition repartirait pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Les tarifs proposés dans le nouveau contrat étant moins élevés que dans le contrat en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, l'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour la reconduction de ce contrat pour les cinq points de livraison du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2019.

### **ILLUMINATIONS : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la proposition de contrat de « SONOLUX ». Ce contrat porte sur huit motifs à fixer sur des poteaux d'éclairage public, ainsi que le nécessaire pour décorer le square, sur une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 janvier 2019, pour un montant HT de 1144,10 € pour l'année 2016. Il est précisé que pour les années 2017 et 2018, l'annuité sera en conformité avec le devis établi chaque année suivant le choix pour de nouveaux décors.

### **MANCHE TOURISME : ITINÉRAIRE ÉQUESTRE**

L'assemblée autorise le Maire à donner son accord à « Manche Tourisme » pour la création d'un itinéraire équestre faisant le tour du Val de Saire dont le départ serait situé au centre équestre, pour se diriger vers La Glacière en passant par « l'Asselinerie ». Cet accord porte sur l'autorisation de passage des chevaux ainsi que le balisage de l'itinéraire proposé sur la commune.

### **PRÉSENCE VERTE : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Antoinette COLARD présente à l'assemblée un avenant à la convention signée en décembre 2010 avec l'association « Présence Verte ». Cette convention a pour objet de permettre aux adhérents de bénéficier de différents avantages, comme la gratuité des frais de mise en service au lieu de 30 euros, la gratuité de différents abonnements mensuels. En contrepartie, la commune s'engage à promouvoir la téléassistance « Présence Verte » pour toutes les personnes qui en éprouvent le besoin, ainsi qu'à recueillir toute demande d'adhésion et à la transmettre à l'association « Présence Verte ». Antoinette COLARD précise qu'à ce jour,

quatre personnes sont concernées sur la commune. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant de convention, et un logo de « Présence Verte » sera inséré sur le site de la commune.

### **CONVENTIONS POUR INTERVENANTS AUX TAP**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention relative à l'intervention dans le cadre des Temps d'Activités Péri-éducatives pour l'année scolaire 2015 – 2016, de l'USLG Basket pour la période du 27 mai au 24 juin à raison d'1h30 par semaine, pour un coût horaire de 15 €, soit 22,50 € la séance.

### **SCOLAIRE**

Pour la rentrée 2016, les horaires de l'école seront modifiés. Après des discussions avec les différents partenaires (parents d'élèves, enseignants, représentants du personnel, élus communaux), la solution suivante a été adoptée par le conseil municipal :

	école	école	TAP
lundi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h15	
mardi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h15	
mercredi	9h00 – 11h30		
jeudi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h15	
vendredi	9h00 – 12h00	13h30 – 14h45	14h45 – 16h15

Cette solution a été adoptée par 13 voix pour, une abstention (Emmanuelle BIENFAIT) et une voix favorable à la solution initiale, proposée aux parents dans le cadre d'un sondage (Loïc RENAN, estimant qu'il est regrettable de ne pas retenir la proposition plébiscitée par les parents d'élève lors du sondage).

Cette nouvelle organisation a l'avantage de prendre en compte les demandes des différentes parties, et semble faire l'objet d'un compromis satisfaisant la majorité des parties.

### **TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL**

Antoinette COLARD présente à l'assemblée les nouveaux formats pour les encarts publicitaires en couverture intérieure du bulletin municipal, proposés par la commission « Tollevast Infos ». Deux possibilités s'offrent aux entreprises :

- Un sixième de page pour 120 euros par an, pour deux parutions,
- Un douzième de page pour 60 euros par an, pour deux parutions.

L'assemblée, par 14 voix pour et une abstention (Loïc RENAN, concerné par ce tarif), donne son accord pour cette proposition, qui est applicable dès l'année 2016.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de 500 € à la coopérative scolaire, pour l'achat de matériel pédagogique à l'école.

### **FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT**

L'assemblée donne son accord pour la participation financière 2016, fixée à 0,60 € par habitant, soit 825,60 € pour 1376 habitants.

### **FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

L'assemblée donne son accord pour la participation financière 2016, fixée à 0,23 € par habitant, soit 316,48 € pour 1376 habitants.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Date des élections : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dates des prochaines élections ont été communiquées. Les élections présidentielles se dérouleront les 23 avril et 7 mai 2017, alors que les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017.
- Sandrine GALLE indique que les routes sont régulièrement salées par les agriculteurs lorsqu'ils sortent de leurs champs.
- Sandrine GALLE indique également que le talus situé à la sortie du parking de la garderie empêche une bonne visibilité pour les véhicules qui en sortent. Marcel NÉE verra avec les employés communaux ce qui peut être aménagé pour améliorer cette situation.
- Loïc RENAN trouve que le panneau « sens interdit » situé à la « Croix Dubost » n'est pas assez visible, et qu'il serait préférable de le mettre à droite ou de le doubler. Monsieur le Maire et l'Adjoint à la voirie se rendront sur place pour se faire une opinion.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 29 juin 2016.

*Fin de la séance : 22h15*